



Déclaration CFE-CGC au CCE du 16 janvier 2019

Période de prise de congés payés 2019

La CFE-CGC a bien entendu la volonté de la Direction de fermer 3 semaines consécutives obligatoires pendant l'été 2019.

Néanmoins, une comparaison avec les pratiques d'autres grandes entreprises ne semble passuffisante à la CFE-CGC pour contrebalancer l'impact sur l'image de marque d'Airbus Helicopters envers ses salariés, ses clients et ses talents!

En ce qui concerne les économies générées la CFE-CGC attend la présentation détaillée demandée à plusieurs reprises lors des précédents CCE et CE.

Pour alléger la rigidité d'une période bloquée et redonner la souplesse nécessaire à la satisfaction de nos clients et fournisseurs, la CFE-CGC a bien noté les possibles dérogations par secteur. Or, à ce jour aucun n'a été identifié et les procédures de dérogation ne sont pas établies. Une annonce après la fin du premier trimestre accentuerait la rigidité et impacterait à nouveau la cellule familiale des salariés concernés.

Les salariés doivent concilier tout au long de l'année leurs contraintes professionnelles et personnelles. L'entreprise devrait faire de même et permettre aux salariés d'organiser leurs congés en famille sans contrainte additionnelle.

En 2019, Airbus Helicopters continuera à s'adapter et entrera dans l'ère de l'Industrie 4.0 et de l'autonomie des salariés dans la gestion de leur développement individuel. Doit-on encore conserver des pratiques d'un autre temps ou revenir à la responsabilité des managers quant à l'organisation de leur secteur.

La CFE-CGC rappelle son attachement au bon respect des équilibres vie privée - vie professionnelle, le projet tel que présenté par la Direction le fragilise à nouveau.

En conséquence, la CFE-CGC donnera un avis défavorable sur la période de congés payés 2019

